

Troc de jeux et de jouets

Samedi 14 novembre
2020

à la Ludothèque
« d'entrée de jeu »

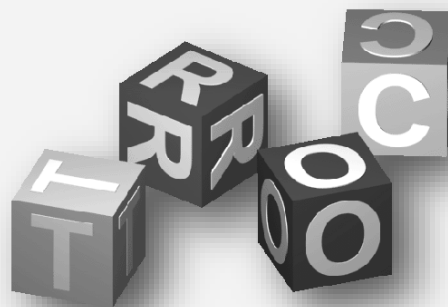
10 h à 12 h

Le dépôt des jeux et jouets se
fera sur deux semaines:
du samedi 24 octobre au
samedi 7 novembre 2020

Règlement

1. Le troc de jeux et de jouets s'adresse aux enfants et aux adultes et repose sur le principe d'échange.

2. *Tous les enfants devront être accompagnés d'un adulte.*

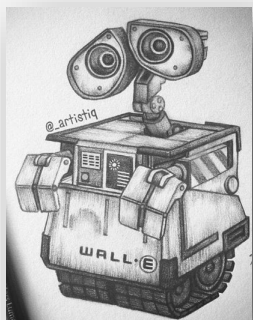


3. Aucune vente ni achat ne sont autorisés entre les parties. Le troc se fait librement sans échange d'argent et sans considération d'équilibre entre ce que vous proposez et ce que vous emportez.

4. Les jeux et les jouets acceptés sont:

- jeux de société complets,
- Les jeux d'imitation (poupées, habits, malles de bricolage, dînettes...),
- Jeux de construction (briques, engrenages...),
- Jeux de mise en scène (châteaux forts, fermes, marionnettes...),
- Jeux premier âge (hochets, toupies, jeux de bain...),
- Déguisements, vêtements (avec ou sans accessoires),
- Jeux de plein air (raquettes, ballons...),
- Puzzles complets avec le modèle.
- Matériel vidéo (jeux vidéo et consoles portables DS, PSP etc ...)

5. Ces objets devront être en bon état. Les ludothécaires se réservent le droit de refuser tout objet ne correspondant pas à ce critère. Prévoir les piles pour les objets qui en ont besoin pour test.



6. Le dépôt des jeux et jouets se fera sur deux semaines:

du samedi 24 octobre au samedi 7 novembre 2020 auprès des ludothécaires pendant les heures d'ouverture de la ludothèque.

7. Les participants se verront remettre un ticket correspondant au nombre de jeux ou jouets déposés. Ce ticket leur sera indispensable le jour du troc pour choisir un nombre de jeux et de jouets équivalant au nombre d'articles déposés.

8. Le troc aura lieu le samedi 14 novembre 2020 (à la fin des deux semaines de dépôt) de 10 h à 12 h à la ludothèque.



**Avec les gestes
barrières qui
s'imposent !**

En fonction de la situation sanitaire des groupes de 6 personnes maximum pourront accéder au troc toutes les 15 minutes.

9. A la fin du troc, les jeux et jouets restant seront récupérés par la ludothèque et donnés à une association caritative en faveur de l'enfance.

10. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter la manifestation. en cas de force majeure.

« Démontrer, à quelques jours de Noël, qu'offrir un cadeau de seconde main peut être une bonne alternative »

